



**Organisation
mondiale de la Santé**

BUREAU DU REPRESENTANT DE L'OMS POUR LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
Cell. : (243) 81 555 4950-53 – 81 700 6405 ; Tél. : +47 241 39000 – 241 39015 ; Fax : +47 241 39070

Rapport de Situation : Epidémie de choléra le long du Fleuve Congo en RDC

I) Situation épidémiologique par province au 7 juillet 2011

Province	Zone de Santé	Cas	Décès	Létalité
Bandundu	Bolobo	1068	50	5%
	Yumbi	106	8	8%
	Kwamouth	29	3	10%
	Mushie	29	5	17%
	Nioki	1	1	100%
	Inongo	1	0	0%
	Bandundu	2	1	50%
	TOTAL	1236	68	6%
Equateur	Mankanza	192	9	5%
	Lilanga Bobangi	35	4	11%
	Lisala	20	3	15%
	Mbandaka	16	4	25%
	Bosondjo	35	4	11%
	Lukolela	31	3	10%
	Lolanga			
	Mampoko	26	2	8%
	Wangata	107	8	7%
	Bolenge	9	1	11%
	Pimu	4	2	50%
	Bikoro	2	1	50%
	Ndage	6	3	50%
	TOTAL	483	44	9%
Kinshasa	Maluku	18	4	22%
	Kingabwa	17	2	12%
	TOTAL	35	6	17%
TOTAL FOYERS		1754	118	7%

II) Intervention des partenaires :

1. Intervention de l’OMS :
 - Appui technique dans la mise en place des différentes commissions du comité de lutte au niveau central et dans les trois provinces concernées ;
 - Appui financier et technique dans les investigations des cas sur terrain à Bolobo et Mbandaka ;
 - Appui logistique dans la fourniture des intrants de lutte à Mbandaka et Bolobo ;
 - Appui technique dans la collecte, l’analyse et le traitement des données de surveillance dans toutes les trois provinces.
2. Intervention des autres partenaires :
 - Fourniture des intrants de prise en charge dans les trois provinces par Unicef et MSF ;
 - Construction de 3 CTC (Mbandaka, Bolobo et Kingabwa) par MSF;
 - Appui technique et logistique dans les investigations des cas sur le terrain à Bolobo et Mbandaka par MSF;
 - Appui dans l’hygiène et assainissement à Mbandaka par MSF dans les trois CTC de Mbandaka, Bolobo et Kingabwa ;
 - Mise en route des activités de communication par la Croix Rouge avec l’appui de l’Unicef à Kinshasa et Bolobo.

III) Actions en perspective

- Appui technique aux différentes commissions mises en place (Surveillance, Prise en Charge des cas, MOSO, Logistique et Hygiène et Assainissement) et participation à toutes les réunions des commissions prévues ;
- Mettre à disposition du Ministère des différents documents sur les normes et directives sur le choléra ;
- Appuyer la collecte, le traitement, l’analyse et la publication des données de choléra ;
- Appuyer les investigations des rumeurs et la confirmation des cas ;
- Appuyer l’élaboration, la reproduction, la publication et la diffusion des matériels de communication ;
- Appuyer la prise en charge des cas : approvisionnement en intrants et communication des directives ;
- Appuyer le renforcement des capacités des acteurs des ZS dans la surveillance :
 - Formation
 - Supervision
 - Documentation
- Appuyer les missions d’investigation sur terrain, d’évaluation de la situation épidémiologique et de supervision des équipes de prise en charge de l’épidémie, ainsi que la recherche active des cas ;
- Appuyer la logistique de transport des intrants, des équipes d’appui, des échantillons pour le laboratoire et de communication ;
- Appuyer le renforcement du partenariat, de la coordination et de la mobilisation des ressources financières.